

Paris, le 12 mai 2025

LES POSITIONS DE VOTE D'ANNE LE HÉNANFF, DÉPUTÉE DU MORBIHAN, SUR LES TEXTES "SOINS PALLIATIFS" ET "AIDE À MOURIR"

Alors que les députés avaient commencé l'examen du **projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie** en 2024, la dissolution de l'Assemblée nationale le 9 juin dernier a mis fin aux débats. Depuis, les parlementaires n'avaient pas repris l'examen de ce texte.

Après de nombreux échanges, il a été décidé que le projet de loi serait finalement scindé et examiné sous la forme de **deux propositions de loi dédiées : une relative aux soins palliatifs, une relative à l'aide à mourir.**

Pour ma part, **je me réjouis de la scission de ce texte** qui nous permet d'aborder distinctement le sujet majeur des soins palliatifs et celui de l'aide active à mourir.

Déposées début mars, ces deux textes de loi ont été examinés et adoptés en commission des Affaires sociales de mars à début mai. **Leur examen en séance publique commencera le lundi 12 mai, avec un vote solennel prévu le 27 mai.**

S'agissant d'un sujet profond où la liberté de conscience prime sur toute position politique, **le groupe Horizons et Indépendants ne donne pas de consigne de vote sur la proposition de loi relative à l'aide à mourir.**

En amont de ces textes, j'ai souhaité effectuer un travail personnel approfondi, en auditionnant, soit à ma permanence, soit sur le lieu de travail, des personnes concernées par le texte de loi.

LES SOINS PALLIATIFS : **JE VOTERAI POUR**

Je voterai pour ce texte nécessaire à notre pays avec l'intention de les renforcer fortement.

- **Le territoire national n'est pas suffisamment doté en unités de soins palliatifs** : 21 départements en sont toujours dépourvus, et les autres n'ont pas assez de places (2,9 lits pour 100.000 Français), ni de moyens pour répondre aux besoins de la population.
- **Nos soignants ne sont pas suffisamment formés**, dans les hôpitaux comme dans les Ehpad. Les infirmières et infirmiers comme les médecins généralistes doivent également être davantage formés à l'accompagnement aux soins palliatifs alors que nous développons les politiques de maintien à domicile.

- Il nous faut également **donner des moyens supplémentaires** aux hôpitaux et notamment aux unités mobiles de soins palliatifs.
- L'amélioration des soins palliatifs passera également par une **meilleure prise en compte de l'accompagnement** sur les aspects psychologiques, philosophiques et spirituels des patients.

L'AIDE À MOURIR : JE VOTERAI CONTRE

Je respecte la volonté de personnes atteintes de maladies incurables de vouloir mettre fin à leurs jours de manière assistée.

Au terme de mes échanges et de ma réflexion personnelle, **j'ai décidé de voter contre ce texte pour les raisons suivantes :**

- **Il existe déjà plusieurs lois et dispositions pour accompagner la fin de vie** : la loi de 1999 relative au droit d'accès pour tous au soulagement de la douleur et à des soins palliatifs en fin de vie, **la loi « Kouchner »** de 2005, **la loi « Léonetti »** et la **loi « Clays-Léonetti »**. Ces lois ne sont pas optimisées et méritent que nous en améliorons l'usage. Par ailleurs, **nous devons davantage faire connaître aux citoyens les directives anticipées.**
- **En France, les soins palliatifs également sont très loin d'être optimisés.** Or, tous les soignants et les aidants constatent qu'avec des soins palliatifs, la maîtrise de la douleur et un accompagnement psychologique et spirituel, le souhait de recourir à l'aide active à mourir disparaît dans la majorité des cas.
- Avant de nous prononcer sur l'aide à mourir, **nous devons d'abord investir réellement dans les soins palliatifs et faire un bilan** de ces investissements dans quelques années.
- **La quasi totalité des soignants que j'ai rencontrée m'a fait part de son opposition à cette loi.**
- **Accorder le droit individuel de mourir n'est pas un progrès.** Le progrès consiste à aider les individus à vivre leur vie jusqu'au bout en les soulageant au maximum de leurs souffrances physiques et mentales. Le progrès, c'est investir dans la science et la recherche (psychiatrie, neurologie, intelligence artificielle en santé, mais aussi en domotique) pour soulager, notamment les personnes atteintes de maladies neurologiques.
- **Voter la loi sur l'aide active à mourir remet profondément en cause nos valeurs sociétales et philosophiques.** Nous ne mesurons pas les conséquences fondamentales d'une telle évolution législative.

LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES ET TRAVAUX PERSONNELS SUR LE SUJET DE LA FIN DE VIE (entre janvier 2023 et mai 2025)

- Visite du centre de soins palliatifs "Les Augustines" de Malestroit
- Visite de plusieurs Ehpad de ma circonscription
- Rencontre avec l'équipe de l'unité mobile de soins palliatifs du CHBA de Vannes.
- Rencontre avec l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) et la MGEN du Morbihan.
- 20 auditions à ma permanence de Vannes, en Ehpad ou dans les établissements de santé au cours desquelles j'ai rencontré une cinquantaine de personnes : médecins libéraux, professeurs de médecine, infirmières et infirmiers (salariés et libéraux), aides-soignants, associations familiales ou caritatives, représentants des cultes, philosophes, personnels administratifs, citoyens, ...
- Les spécialités rencontrées : gériatrie, neurologie, oncologie.
- J'ai reçu de nombreux courriers et mails d'habitants de ma circonscription dans lesquels ils exprimaient leur position. Je leur ai répondu individuellement.
- Lecture de nombreuses productions écrites, rapports, livres, articles, statistiques.